

Structures militaires de la France et de l'Angleterre au milieu du XV^e siècle

PAR PHILIPPE CONTAMINE

Le milieu du XV^e siècle vit d'une part une réorganisation en profondeur, une réforme complète des institutions de la monarchie française, parmi lesquelles, comme il était naturel, les institutions militaires, d'autre part la reconquête de la Normandie et l'expulsion des Anglais de la Guyenne par Charles VII et son armée. Double réussite, à tous égards spectaculaire, ainsi que le soulignent bien des témoignages contemporains.

Écoutons à ce propos Thomas Basin, historien et homme d'Église, il est vrai désireux, en l'occurrence, d'exalter le père, Charles VII, aux dépens du fils, Louis XI: »Les Anglais, eux, tenaient depuis près de 250 ans une grande partie de la Guyenne, et cependant ce vaillant roi Charles a chassé les Anglais de la Normandie et de la Guyenne et de presque tout le royaume avec seulement 1500 lances payées à la solde ordinaire. Il a mis sur pied les francs-archers, mais ceux-ci restaient chacun chez soi, s'occupant à cultiver leurs champs ou à exercer leurs métiers, et ils ne recevaient aucune paye sauf s'ils étaient appelés à faire campagne hors de leur pays. C'est avec de telles forces qu'il a chassé les Anglais, qui pourtant avaient déjà pris racine tant en Guyenne qu'en Normandie et qu'il a forcé les Bourguignons à demander la paix«¹).

Un peu plus loin, le même auteur reprend: »Combien le père [il s'agit toujours de Charles VII] eut de grandeur d'âme et de courage militaire, la chose est prouvée d'abord par l'expulsion des Anglais de la Normandie, province qu'ils avaient conquise alors qu'il était encore enfant et qu'ils avaient occupée près de trente trois ans; ensuite par leur expulsion de la Guyenne entière, qu'ils tinrent pendant deux cent cinquante années. Il les en chassa à deux reprises, dans une première campagne conduite par le comte de Dunois, puis une seconde conduite par lui-même (...). Et c'est avec mille cinq cents lances seulement et ses francs-archers qu'il vint à bout de cette guerre importante et difficile, sans appeler d'urgence et de force au service d'ost les nobles du royaume dont il savait qu'une longue suite de batailles les avait alors réduits à la pauvreté. Nombre d'entre eux, cependant, par affection pour lui, accoururent à son service spontanément et sans la moindre pression«²).

Voici encore Henri Baude, cherchant lui aussi, au début du règne de Charles VIII, à idéaliser

1) Thomas BASIN, Histoire de Louis XI, éd. et trad. Ch. Samaran et M.-C. Garand, III, Paris, 1972, p. 318-321.

2) Id., *ibid.*, p. 372-375.

le temps de Charles VII: »Le roi avoit quinze cens lances d'ordonnance et 8 mille francs-archiers; les capitaines vaillans et saiges, rotiers et experts en fait de guerre, et non jeunes et grans seigneurs, à l'aide et poursuite desquelz il recouvra les duchez de Normandie et de Guienne«³⁾.

Bien que chroniqueur de tendance bourguignonne, Jehan de Wavrin n'est pas en reste: »Ainsi par la grace et ayde de Dieu fut reduite en l'obeissance du roy de France la ducie de Guienne tost aprez celle de Northmandie, et generalement tout le royaume françois, excepté la ville de Callaix, quy est ancores demouree en la main des Anglois, Dieu voeille que tost soit retournee, si serra adcomplye l'Esriture qui dist: *melior est obediencia quam sacrificium*«⁴⁾.

À son tour, Jean Molinet évoque dans sa *Recollection des merveilles advenues* la reconquête des deux provinces:

»J'ai veu de trois centaines
Vielle possession,
Expulser d'Aquitaine
L'angloise nation
Et Bordeaux et Baïonne
Prinses du roy franchois;
Loenge a la couronne
Qui fit sy hault exploits.

J'ai veu la Normandie
Et la noble Rouen
Submise a la maistrie
Du roy et de son ban,
Monstrant la ses banieres
Sus les vieux ennemis,
Lesquels par armes fieres
Vainqueur il a remis«⁵⁾.

Le succès de ce qu'il est permis d'appeler le système militaire français sur un système militaire anglais assurément prestigieux s'explique par des causes très variées. Seule une étude minutieuse de la stratégie, de la tactique, du »moral« des combattants, des effectifs et du commandement permettrait de rendre compte des résultats du conflit. Mais tel n'est pas le but recherché ici. Il s'agit plutôt, à partir de l'idée qu'il existe un lien organique, une correspondance, entre tel type d'armée et l'État et la société qui la soutiennent et la suscitent, de repérer et

3) Henri Baude, dans l'éd. par Vallet de Viriville de la *Chronique de Charles VII* de Jean CHARTIER, III, Paris, 1858, p. 134-135.

4) Jehan de Waurin, seigneur de Forestel, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne a present nommé Engleterre*, éd. W. HARDY, V, Londres, 1891, p. 193.

5) *Les faitz et dictz de Jean Molinet*, éd. N. DUPIRE, I, Paris, 1936.

de mettre en valeur les points de divergence et de convergence entre la monarchie anglaise et la monarchie française, précisément au moment où les circonstances vont tendre à séparer leur destin, jusqu'alors intimement, inextricablement mêlé.

*

L'une des caractéristiques du royaume d'Angleterre durant la période comprise entre l'entrée de Henri VI dans sa majorité et le début des guerres des Roses est le sentiment, confusément éprouvé aussi bien par les dirigeants que par l'ensemble de la population, de disposer d'un instrument militaire bien adapté à ses objectifs, ayant depuis longtemps fait ses preuves, en deçà comme au delà de la Manche, et qu'il suffit d'utiliser à bon escient, de remettre en marche par les moyens financiers appropriés pour qu'il réponde quasi automatiquement à la confiance qui lui est accordée. Depuis le milieu du XIV^e siècle pour le moins, les armées anglaises n'ont-elles pas manifesté, sous tous les cieux, leur valeur et leur efficacité, en sorte qu'il est bien inutile de procéder à des bouleversements radicaux? Pour résumer cette impression de façon un peu brutale, disons que, jusqu'à la perte de la Normandie et sans doute encore après, les armées anglaises sont pénétrées d'un certain complexe de supériorité, ce qui représente, sur le terrain, un avantage psychologique non négligeable.

Car le royaume d'Angleterre se trouve engagé depuis longtemps dans une série d'entreprises politico-militaires complexes, assez ambitieuses, requérant vigilance et sang-froid. N'oublions pas en effet l'existence d'un royaume d'Écosse indépendant, dont l'état de belligérance peut à tout moment se réveiller. Sans doute l'Écosse ne compte pas 400 000 habitants, face à une population anglaise peut-être sept fois plus nombreuse⁶⁾. Sans doute aussi les méthodes de guerre de ses habitants sont-elles « primitives », leur artillerie est embryonnaire⁷⁾, leur monarchie est singulièrement dépourvue de ressources pécuniaires⁸⁾, mais l'organisation de leur société et de leur vie économique leur a permis, avec une apparente facilité, d'expédier à certains moments sur le continent des combattants par milliers, pour les mettre au service de la France de Charles VII⁹⁾. Les trêves en vigueur entre l'Angleterre et l'Écosse – trêves encore renforcées à la suite de celles qui furent jurées à Tours en 1444¹⁰⁾ – n'étaient pas nécessairement éternelles,

6) Pas de chiffre sûr en ce qui concerne la population écossaise à la fin du Moyen Âge. Le chiffre de 400 000 h. pour les années 1300 est accepté par R. NICHOLSON dans *Scotland. The later Middle Ages*, Édimbourg, 1974, p. 2 (t. II de *The Edinburgh History of Scotland*). Sur la population de l'Angleterre à la fin du Moyen Âge, voir, entre autres études, l'analyse prudente de A. R. H. BAKER dans *A New historical Geography of England before 1600*, éd. H. C. DARBY, Cambridge, 1976, p. 187-195.

7) C'est malgré tout le moment où le roi Jacques (James) II, dispose de Mons Meg (R. NICHOLSON, op. cit., p. 360).

8) D'où le recours au vieux système du volontariat.

9) Voir en dernier lieu B. CHEVALIER, « Les Écossais dans les armées de Charles VII jusqu'à la bataille de Verneuil », dans Jeanne d'Arc, une époque, un rayonnement, colloque d'Orléans d'octobre 1979, Paris, 1982, p. 85-94.

10) Le roi d'Écosse y est en effet formellement compris (E. COSNEAU, *Les grands traités de la guerre de Cent ans*, Paris, 1889, p. 163).

comme le montrent les sérieux incidents de frontière de 1449¹¹⁾, lesquels ont pu contribuer à la décision prise la même année par Charles VII de rouvrir officiellement les hostilités¹²⁾.

De tout cela, il résulte que l'Angleterre doit prévoir en permanence une dotation budgétaire substantielle au bénéfice des puissants gardiens des marches de l'Est et de l'Ouest. La troisième charge ordinaire à laquelle fait face le budget de la monarchie anglaise, écrit Sir John Fortescue, consiste dans « le paiement de la conservation des marches, ce qui nous coûte beaucoup plus cher qu'aux Écossais, en raison des faveurs que nous consentons souvent aux personnes qui les gardent, ce que ne font pas les Écossais »¹³⁾. Les trois principales places, Carlisle, Berwick et Roxburgh, sont censées coûter chaque année 4750 l. st. en temps de paix et le double en temps de guerre. Il est vrai que d'une part les versements étaient loin d'être réguliers, en sorte que l'État accumulait les dettes et que d'autre part on ignore largement à quoi était exactement consacré l'argent public et quelle était l'importance des garnisons auxquelles en principe il était destiné¹⁴⁾.

Dans l'Irlande anarchique et morcelée du XV^e siècle, la présence anglaise apparaît en revanche assez discrète, au moins sous sa forme officielle. À l'évidence, la politique irlandaise de l'Angleterre lancastrienne manquait d'ambition, et même de consistance. En principe, la dotation du lieutenant du roi, installé à Dublin, devait lui permettre d'entretenir une retenue de 300 archers¹⁵⁾. En 1442, le comte d'Ormond, qui remplissait alors ces fonctions, devait de la sorte toucher 2000 l. st. par an. Occupant les mêmes fonctions en 1447, le duc d'York se vit promettre 4000 marcs la première année, mais seulement 2000 chacune des neuf années suivantes¹⁶⁾. Des esprits déploraient cette attitude: selon l'auteur du *Libelle of Englysche Polycye*, si elle avait consacré à l'Irlande autant d'argent qu'à la France, la monarchie anglaise aurait pu conquérir l'île tout entière¹⁷⁾.

En dépit des désordres et des violences, voire des guerres privées¹⁸⁾, aucune force régulière

11) R. A. GRIFFITHS, *The reign of King Henry VI. The exercise of royal authority, 1422-1461*, Londres, 1981, p. 409-410.

12) Voir ce qu'écrit Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry dans *Les chroniques du roi Charles VII*: « Le roy de France fut deument informé de la guerre que les Englois faisoient ou royaume d'Escoce, lequel estoit comprins es dictes treves » (éd. H. COURTEAULT, L. Celier et M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979, p. 294).

13) « The thirde charge ordinarie is the payment of the keyng of the marches, wher in we beyre moch getter charges yerely than done the Scottis, wich often tymes is for the ffavoure that we do to the persones that kepe ham, wich ffavoure the Scottis do not. » Sir John Fortescue, *The Governace of England*, éd. C. PLUMMER, Oxford, 1885, p. 122.

14) Commentaire de C. PLUMMER, *ibid.*, p. 224-227. R. A. GRIFFITHS, *op. cit.*, p. 402-411. Voir aussi la vue d'ensemble de R. L. STOREY, « The north of England », dans *Fifteenth century England 1399-1509. Studies in politics and society*, éd. S. B. CHRIMES, C. D. ROSS et R. A. GRIFFITHS, Manchester, 1972, p. 129-144.

15) R. A. GRIFFITHS, *op. cit.*, p. 413.

16) J. F. LYDON, *Ireland in the later Middle Ages*, Dublin, 1973.

17) Cité par C. PLUMMER dans son édition de Sir John Fortescue, p. 215.

18) Ainsi en 1453 la guerre entre Lord Bonville et le comte de Devon (*English Historical Documents 1327-1485*, éd. A. R. MYERS, Londres, 1969, p. 1125, n° 662).

n'était prévue pour assurer la sécurité du royaume proprement dit. Seules des initiatives locales pouvaient s'opposer aux fauteurs de troubles. Bien mieux: en dépit, ou plutôt en raison des initiatives jadis prises par Richard II¹⁹, il n'existait autour du roi aucune véritable garde du corps, mais seulement une maison où des gentilshommes, des courtisans, des sergents, des portiers pouvaient avoir, naturellement, la pratique des armes. Ce fut seulement en 1467 qu'Édouard IV, dans la crainte du comte de Warwick, s'entoura d'une suite de 200 archers à cheval²⁰. Et si des villes fortifiées, des châteaux, des tours ne manquaient pas à travers le royaume²¹, il semble malgré tout que les sommes alors affectées à leur entretien, à leur amélioration, à des créations dans ce domaine aient été sensiblement plus modiques que dans les diverses régions de l'Europe continentale²².

Dans le budget général du royaume, rien n'est même prévu quant à la sécurité du pays de Galles. Sans doute, les imposantes constructions d'Édouard I^{er} subsistent-elles, mais l'on a de sérieuses raisons de s'interroger sur leur état de conservation et sur l'importance des forces à la disposition des capitaines, châtelains et connétables qui en avaient la garde. Et cependant, même après l'échec de la révolte d'Owain Glyndŵr, les Anglais persistaient à redouter les réactions galloises, ainsi qu'en témoigne, là encore, le *Libelle of Englysche Polycye*²³. Tout se passe donc comme si, constamment à court d'argent, le gouvernement de Henri VI avait pris le risque plus ou moins calculé de négliger l'ensemble de ce secteur ou de se fier à la fidélité aléatoire des *Marcher lords*.

À la différence des gens de l'intérieur, les habitants des côtes méridionales de l'Angleterre, à tort ou à raison, n'estimaient pas être assurés d'une sécurité parfaite. Il est vrai qu'à diverses reprises au cours du XIV^e siècle, des invasions françaises, éventuellement conçues sur une grande échelle, avaient paru imminentes. Autant de fausses alertes mais qui avaient été prises très au sérieux tant par les populations directement concernées que par le gouvernement. En revanche, jusque dans les années 1420, des raids de «commandos» avaient été menés à bien par des Français: bateaux incendiés, villes prises d'assaut, populations massacrées, gens de guerre faits prisonniers, etc. Au milieu du XV^e siècle, de nouveau l'on affectait d'appréhender d'éventuelles opérations de la part de la Bourgogne, et surtout, de façon plus fondée, de la part de la France de Charles VII, dans la mesure où elle pouvait désormais compter sur l'alliance bretonne et cherchait à reprendre le contrôle de tout ou partie du littoral normand. D'où le soin que les ports anglais de la Manche prenaient de leurs fortifications, et la convocation relativement fréquente des archers, sur le plan local, en vue de tester leurs aptitudes et de s'assurer de leur disponibilité. À l'Ouest, même Bristol ne s'estimait pas à l'abri d'un coup de

19) Les fameux archers du Cheshire.

20) Letters and Papers illustrative of the Wars of the English in France during the reign of Henry the Sixth, king of England, éd. J. STEVENSON, II, Londres, 1864, p. 788.

21) H. TURNER, Town Defences in England and Wales 900-1500, Londres, 1970.

22) J. GILLINGHAM, The Wars of the Roses, Londres, 1981, p. 17-18.

23) Passage cité par R. A. GRIFFITHS dans «Wales and the Marches», dans Fifteenth-century England, cit., p. 145.

main. À l'Est, le Norfolk demeurait sensible à la menace bourguignonne. Entre les deux, l'île de Wight et Southampton, le Kent, l'estuaire de la Tamise s'estimaient spécialement visés²⁴).

En place depuis la fin du XIII^e siècle, les fameuses *commissions of array* avaient l'occasion d'intervenir, parfois sur une très vaste échelle. Ainsi, en mars 1453, le Parlement octroya à Henri VI une force de 20 000 archers – chiffre considérable – susceptible d'être levée et réunie pour une durée de six mois. Cette milice devait être recrutée dans toutes les cités, les bourgs, les villes et les villages du royaume. Un peu plus tard, à la suite de diverses tractations, le chiffre fut ramené à 13 000. Henri VI s'était fait octroyer le droit de désigner lui-même les capitaines. Quant aux combattants, ils devaient toucher quotidiennement 6 d.st. à partir du jour de leur mobilisation effective. Sans doute s'agissait-il de préparer une nouvelle expédition sur le continent. En tout cas le projet changea de forme à partir du moment où la défense de la Guyenne, durant l'été 1453, passa au premier plan des préoccupations. Henri VI obtint à cet effet un subside des communes, en échange duquel il acceptait de ne pas lever les 13 000 hommes en question avant 1455, à moins que la nécessité ne l'imposât. Il était même question que le roi en personne prît la tête de cette armée²⁵).

L'impératif du contrôle des mers, depuis longtemps reconnu par le gouvernement anglais, se trouve abondamment et éloquemment rappelé dans le *Libelle of Englysche Polycye*. Ce qui sous-entend qu'à cette date la pratique était loin d'être à la hauteur des principes. Et sans doute la course et la piraterie venaient parfois gêner la circulation des bateaux anglais à travers la Manche, qu'ils soient de pêche ou de commerce. Pour réduire cette insécurité endémique, il était assez fréquemment prévu l'armement de patrouilles navales. Le but, curieusement, n'était pas d'assurer une surveillance continue, d'entretenir en permanence une flottille à Sandwich, à Douvres, ou à Portsmouth, ou à Plymouth, mais de réunir pour une saison des escadres chargées d'hommes, destinées à arraisonner, à capturer, à détruire les navires adverses. En 1442, quatre chevaliers furent chargés conjointement du commandement de 28 bateaux transportant 2260 hommes armés »pour la sécurité et la sauvegarde de la mer, en vue de la sûreté de nous, de nos royaumes, seigneuries et sujets, et en particulier de nos marchands et de leurs marchandises circulant sur la mer«. Pour une fois, l'entreprise eut bel et bien lieu, mais pendant trois mois, à la place des six mois prévus initialement²⁶). En 1449, alors que le sac de Fougères assombrissait l'horizon et laissait craindre les plus graves événements, il fut envisagé de consacrer 2000 l.st. à l'affrètement d'une flotte de guerre. En 1452, l'objectif majeur était d'assurer le transport du roi lui-même et de son armée jusqu'à Calais, que l'on pensait sur le point d'être attaqué par

24) R. A. GRIFFITHS, *Henry VI*, cit., p. 423–433.

25) Je me range ici à l'interprétation, à mes yeux convaincante, de B. WOLFFE dans *Henry VI*, Londres, 1981, p. 264–266.

26) »For the seure and saufkeping of the see for the seuretee of us, oure Reaumes, lordships and subgettz and in especiall of oure marchautes with their marchandises resorting on the sea.« Cité par R. A. GRIFFITHS, op. cit., p. 427.

Charles VII²⁷⁾. La même année, une campagne maritime de trois mois avec un effectif de 2000 hommes était envisagée dans la Manche, tandis que, parmi les tâches confiées à John Talbot, comte de Shrewsbury, il y avait la mission de s'en prendre à travers l'Atlantique aux bateaux espagnols, français et bretons²⁸⁾.

Sur le continent, Calais constituait une pièce maîtresse du dispositif. Au cœur de formidables fortifications, veillait en permanence une garnison d'au moins plusieurs centaines d'hommes. D'où le lourd fardeau que Calais représentait pour les finances publiques. La quatrième des charges »ordinaires«, écrit Sir John Fortescue, »c'est la garde de Calais, charge qui est suffisamment connue«²⁹⁾. En 1421, on estimait officiellement à 19 000 l.st. pour le temps de guerre le coût annuel de la défense de cette place. En 1433, le budget présenté par Lord Ralph Cromwell comporte le chiffre de 12 000 l.st., cette fois en temps de paix. De juin 1451 à juin 1454, les gages de la garnison s'élevèrent à un total de plus de 50 000 l.st. À quoi vinrent s'ajouter les dépenses de fortification: 9 300 l.st. pour la seule année 1453³⁰⁾. Il est vrai que des mesures étaient prises pour que ce financement, dépassant parfois le quart des revenus ordinaires de la monarchie anglaise, ne soit pas subordonné à un accord toujours hypothétique du Parlement et s'opère de la façon la plus régulière, la plus indolore et la mieux établie possible: autrement dit un prélèvement quasi automatique sur les droits de douane frappant les exportations de laine. De plus, les marchands de l'Étape, directement intéressés à la survie de cette place marchande, étaient priés, le cas échéant, de mettre des fonds à la disposition de la monarchie. Toutefois, en raison de la baisse des exportations de laine au cours du XV^e siècle, les revenus des douanes devinrent nettement insuffisants et à plusieurs reprises les soldats de la garnison, faute d'une solde régulière, adoptèrent une attitude proche de la mutinerie³¹⁾.

Lors des trêves de Tours de 1444, la Guyenne anglaise comprenait un premier pôle, avec Bayonne et Dax, et un deuxième pôle, autour de Bordeaux, s'étendant jusqu'à Bazas, Bergerac, Chalais, Aubeterre, Blaye et Bourg³²⁾. Les places fortes de la principauté, d'ores et déjà singulièrement rétrécie, étaient confiées à des capitaines désignés par le roi-duc et disposant de modestes effectifs, au sein desquels les Anglais de souche étaient probablement tout à fait minoritaires. Tout reposait en fin de compte sur la fidélité de la noblesse gasconne et sur l'attachement des populations indigènes. Or, depuis quelques années la pression française avait

27) Voir entre autres la lettre écrite de Tours le 21 décembre 1451 par Angelo Acciaioli et adressée au duc de Milan. *Dispatches with related Documents of Milanese Ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483*, I, 1450-1460, éd. P. M. KENDALL et V. ILARDI, Athens, Ohio, 1970, p. 44-47.

28) A. J. POLLARD, *John Talbot and the War in France 1427-1453*, Londres, 1983, p. 135. S. ROSE, *The Navy of the Lancastrian Kings*, Londres, 1982.

29) »The iiiijth charge is the keypyng off Caleis, wich charge is welynoghe knowen.« *The Governance of England*, cit., p. 122.

30) *Ibid.*, p. 212-213 et 227-230. R. A. GRIFFITHS, *Henry VI*, cit., p. 524-529. J. GILLINGHAM, op. cit., p. 97-98.

31) Mêmes références qu'à la note précédente.

32) Voir la carte de B. WOLFFE dans *Henry VI*, cit., p. 186.

contribué dans une certaine mesure à affaiblir les liens avec l'Angleterre³³). Ajoutons que ce dernier pays n'estimait pas que son rôle fût de financer la défense de la Guyenne. Il appartenait aux Gascons de le faire, en priorité. Tout juste le gouvernement de Westminster consentait un subside au sénéchal de Guyenne afin de lui permettre d'entretenir sa retenue personnelle de 200 archers ainsi qu'une somme d'importance moyenne spécifiquement destinée au château de Fronsac³⁴).

Restait la Normandie, où, depuis quelque trente ans, se concentrait l'essentiel de l'effort anglais³⁵). *A priori*, la défense du duché aurait dû reposer d'abord sur ses habitants, soit par le service de guet et de garde, soit par la mobilisation des communes, soit par le service des nobles et autres tenants en fief. En fait, particulièrement dans la dernière phase de l'occupation anglaise, le recours aux Normands eux-mêmes n'était plus guère envisageable, sauf exception, tant leur mauvaise volonté, voire leur résistance, s'étaient généralisées³⁶). En somme, tout reposait sur le quadrillage du pays au moyen de plusieurs dizaines de garnisons tenant les principaux points forts. En 1449, quelques milliers de combattants, presque tous Anglais, archers dans leur grande majorité, que le pouvoir, au prix d'un effort de tous les instants, s'efforçait d'inspecter, de contrôler, de discipliner et de payer aussi régulièrement que possible³⁷). Ces troupes, auxquelles était affecté un «repaire et logis» déterminé, devaient également pouvoir servir «sur les champs» et accompagner les principaux chefs dans leurs déplacements. Quant au financement, il était en principe assuré par les impôts payés par les Normands, après consultation des États.

Dernier élément du système, et non le moindre: ces corps expéditionnaires recrutés en Angleterre et dans le pays de Galles et financés par l'Angleterre à intervalles irréguliers, en principe chaque fois que la situation l'imposait, dans un contexte offensif aussi bien que défensif³⁸). Ainsi, en 1443, Sir William Bonville, à l'occasion de sa nomination en tant que

33) M. G. A. VALE, *English Gascony 1399–1453. A study of War, Government and Politics during the later stages of the Hundred Years' War*, Oxford, 1970.

34) Voir à ce sujet le budget présenté par Lord Cromwell en 1433 (reproduit dans *English historical Documents*, cit., p. 520). On ne s'est peut-être pas assez interrogé, jusqu'à présent, sur le contraste entre les modalités de la présence anglaise en Guyenne-Gascogne et de l'occupation anglaise en Normandie et pays de conquête.

35) Outre les travaux, toujours utiles, de R. H. NEWHALL et de B. J. H. ROWE, il convient de relever, pour ce sujet qui, depuis presque un siècle et demi, n'a cessé d'attirer l'attention, les excellentes études récentes de A. E. CURRY («The First English Standing Army? Military Organization in Lancastrian Normandy, 1420–1450», dans *Patronage, Pedigree and Power in later Medieval England*, éd. C. Ross, Gloucester, 1979, p. 193–214. »L'effet de la libération d'Orléans sur l'armée anglaise: les problèmes de l'organisation militaire en Normandie de 1429 à 1435», dans *Jeanne d'Arc, une époque, un rayonnement*, cit., p. 95–106), A. J. POLLARD (*supra*, n. 28), et C. T. ALLMAND (*Lancastrian Normandy, 1415–1450. The history of a medieval occupation*, Oxford, 1983).

36) Particulièrement sur le service des nobles, voir les remarques de C. T. ALLMAND, *op. cit.*, p. 193. N'oublions pas d'ailleurs qu'à la même époque du côté de Charles VII l'arrière-ban des nobles ne donnait pas beaucoup plus de résultat. Un milieu à bout de souffle, politiquement, économiquement?

37) Se reporter à ce sujet aux fragments de compte aujourd'hui conservés à la B.L., Add. MS. 11509.

38) À l'époque qui nous intéresse, le mot d'ordre officiel est toujours la défense des terres.

sénéchal de Guyenne, s'embarqua de Plymouth au mois de mars avec environ 600 hommes, dont 370 seulement arrivèrent au lieu de leur destination, en raison d'un malencontreux naufrage³⁹). La même année, il y eut, cette fois en direction de la basse Normandie, la grande équipée du duc de Somerset: une véritable armée de 8000 hommes, qui, en dépit des renforts obtenus sur place, ne parvinrent à atteindre aucun objectif décisif⁴⁰). Pendant plusieurs années les trêves de Tours vinrent interrompre le processus. Mais il reprit au début de 1450 avec le débarquement à Cherbourg de 5000 hommes (au plus) sous le commandement de Sir Thomas Kyriell. C'est ce contingent qui devait être éliminé un mois plus tard, le 15 avril, à la bataille de Formigny. Dès le 18 octobre 1450, la monarchie anglaise, pour sauver la Guyenne, passait un contrat avec Richard Woodville, Lord Rivers, sous la forme classique d'une endenture de guerre, en vertu de laquelle il devait gagner Bordeaux avec 300 hommes d'armes et 2700 archers. La montre de ce contingent eut bien lieu, le 9 août 1451: trop tard, puisque Bordeaux était tombé le 30 juin. Un effort plus vigoureux, et surtout plus décidé, fut tenté en 1452. Entre le 20 et le 27 juin, des endentures furent passées avec Gervase Clifton, Edward Hull et John Talbot, prévoyant l'envoi en Guyenne de 5000 hommes. Leur montre eut lieu le 27 juillet, tandis que le 2 septembre Talbot recevait sa nomination de lieutenant du roi en Guyenne. Le débarquement dans la Gironde intervint le 17 octobre, Bordeaux fut réoccupé le 23 octobre. Des renforts furent encore envoyés: 2325 combattants, placés sous l'autorité du fils de Talbot, John, Lord Lisle. Soit plus de 7000 combattants, qui furent défaits par les Français à la bataille de Castillon le 17 juillet 1453. Indice supplémentaire de l'ampleur de la riposte anglaise: il était prévu un deuxième renfort de quelque 2000 hommes, qui ne fut décommandé qu'en raison des événements⁴¹).

Bref, un système militaire à l'origine conçu pour l'offensive mais désormais tourné vers la conservation de territoires menacés; la primauté des volontaires – issus des couches populaires – sur les astreints; entre l'État et les combattants des rapports presque toujours de nature contractuelle; une classe politique soucieuse d'efficacité mais aussi d'économie, prête du même coup à favoriser les procédés les moins coûteux au risque de renforcer le rôle et les ambitions des magnats et d'empêcher toute action, toute réaction rapide; une nette carence de la *gentry*, qui ne saurait plus passer pour une classe de guerriers, même en puissance; enfin un roi qui n'a rien d'un chef de guerre et s'interroge sinon sur la validité du moins sur la solidité de la présence anglaise au-delà de la mer. Au total, un certain décalage entre une opinion publique volontiers chauvine, une politique extérieure ambitieuse, d'une part, et d'autre part des structures militaires aussi légères et intermittentes que possible.

*

39) M. G. A. VALE, op. cit., p. 126.

40) M. JONES, «John Beaufort, Duke of Somerset and the French Expedition of 1443», dans *Patronage, the Crown and the Provinces in Later Medieval England*, éd. R. A. GRIFFITHS, Gloucester, 1981, p. 79–102.

41) Aux références des notes précédentes, ajouter M. G. A. VALE, «The last years of English Gascony, 1451–1453», *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, XIX, Londres, 1969, p. 119–128.

Tant par sa situation que par ses objectifs, la monarchie des Valois se présente sous un jour différent. Et d'abord parce que, bien qu'ayant des visées occasionnelles sur des territoires situés au-delà des frontières traditionnelles du royaume, elle cherche surtout dans cette perspective à appuyer l'action de telle maison princière parente et fidèle. Car l'essentiel de son effort se concentre sur la récupération des provinces qui lui ont été arrachées ou qu'elle estime devoir être placées sous sa prééminence. Ensuite parce qu'il n'existe pas, dans la France de Charles VII, l'équivalent des problèmes écossais, gallois, irlandais et normand. Quelles que soient leurs plaintes, leurs motifs de mécontentement, les populations sujettes du roi de Bourges devenu aussi le roi de Reims et de Paris le reconnaissent comme leur naturel et souverain seigneur⁴²). Dès lors ces mêmes populations, tout appauvries et raréfiées qu'elles soient, du moins dans certaines régions, admettent, pour en terminer avec la guerre, à leurs yeux source première de leurs malheurs, une monarchie forte, disposant de moyens financiers adéquats qu'il n'est pas question de lui contester dans la mesure où ces moyens seront employés où et comme il faut.

Or, pendant des années, la guerre a été menée, du côté des Valois, par des gens qui, en raison de leur comportement comme en raison de leur origine géographique, étaient réputés des étrangers. De plus ces mêmes gens de guerre appartiennent d'abord souvent au prince ou au grand seigneur qui les protège et aussi bien les utilise. En sorte que la réforme de l'armée réalisée durant les années 1445–1448 a d'abord un objectif politique et social : diminuer drastiquement le nombre de gens de guerre en renvoyant chez eux les éléments les plus récalcitrants, ou les moins bien équipés, prévoir pour les survivants des gages ou un entretien réguliers, faire d'eux d'abord les troupes du roi, soumises à sa seule autorité, redonner à l'armée un caractère plus « national » en réorganisant le service des nobles et le service des roturiers. On veut espérer, en plus, que cette armée d'une certaine manière réconciliée avec son milieu, se révélera, au combat, d'une efficacité militaire au moins égale à celle des bandes d'«Écorcheurs» dont on cherche à se débarrasser en ordonnant leur dispersion.

À la faveur du rassemblement en Lorraine, c'est-à-dire hors du royaume, de l'essentiel de ses forces militaires, Charles VII, après maintes consultations, délibérations et tractations, décida, peut-être sur l'avis du roi René, ou de Pierre de Brezé, de retenir à son service, ou d'ordonner quinze compagnies de cavalerie, confiées à quinze capitaines, chaque capitaine se trouvant ainsi commander cent hommes d'armes et deux cents archers à cheval, plus cent coutilliers, cent pages et cent valets. En tout 9000 hommes, dont 6000 combattants, ou 1500 lances fournies, destinées à être disséminées à travers le royaume, en une multitude de petites unités – deux lances fournies

42) Au moins dans les années 1440–1450. Après quoi, il y aura le cas de la Normandie, où l'ancien occupant aurait conservé quelques sympathies, et surtout celui de la Guyenne, longtemps très hostile aux Valois. Voir en particulier la réponse de Charles VII aux ambassadeurs du roi d'Écosse venus en 1457 lui demander d'envoyer à leur maître une armée de secours. Au sujet de la Normandie : « Ne peut estre, attendu le long temps qu'ilz [les Anglais] y ont demouré, qu'ilz n'y aient encores des faveurs, a quoy fault tousjours avoir l'œil. » Et au sujet de la Guyenne : « Chacun scet que a esté Anglois l'espace de trois cens ans ou environ, et sont ceulx du pais de leur droicte condicion tous enclins au parti d'Angleterre. » Cité dans *Letters and Papers*, cit., I, Londres, 1861, p. 342–343.

ici, quatre ailleurs, ou cinq... – obligatoirement logées en ville et entretenues grâce à la «taille des gens d'armes», contribution commune des villes et du plat pays initialement prévue en nature ou en espèces⁴³).

Dès 1448–1449, ces forces éparpillées furent regroupées en fonction des objectifs stratégiques. Les compagnies d'ordonnance constituèrent l'ossature de l'armée qui mena à bien la reconquête de la Normandie. Après quoi, une partie d'entre elles demeura sur place pour s'opposer à un éventuel retour offensif des Anglais tandis que des troupes de garnison, sous les noms de petite ordonnance, petite paye, mortes payes, vinrent renforcer le dispositif. Le même phénomène se reproduisit, après la première, et surtout après la seconde conquête de la Guyenne.

Cet effort, remarquable en soi, n'était pas suffisant aux yeux d'une monarchie française désormais obsédée par l'idée de sécurité. Il ne lui suffisait pas davantage de disposer d'une artillerie particulièrement efficace⁴⁴), ni de s'être entourée d'une maison militaire déjà imposante⁴⁵). Pour des motifs de rééquilibrage de la société politique, et aussi pour des objectifs proprement militaires, il lui fallait recourir après l'avoir encadré au traditionnel soutien de ses sujets. Tel fut le but de l'acte du 28 avril 1448 qui réorganisait le système des «communes». Comme le dit fort bien Robert Blondel, il s'agissait de trouver un équivalent à l'archerie populaire anglaise. Et pour cela de disposer d'un certain nombre de «gens de defense». Chaque paroisse du royaume devrait ainsi fournir un archer muni d'un équipement convenable, qui s'exercerait à l'arc les jours non ouvrables et serait exempt de taille et des autres charges comme le guet et la garde, l'entretien des gens d'armes, etc. Ces francs-archers devaient être choisis, significativement, par des agents financiers du roi, les élus, qui inscriraient leurs noms et leurs

43) Sur tout cela, je me permets de renvoyer à mon livre *Guerre, état et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337–1494*, Paris et La Haye, 1972. Voir aussi P. D. SOLON, «Valois administration on the Norman frontier, 1445–1461: a study in mediaeval reform», *Speculum*, 51 (1976), p. 91–111. Il est certain qu'aux 1500 lances retenues par Charles VII au printemps de 1445 s'ajoutaient dès le départ, dans l'esprit des dirigeants, les troupes qui tenaient garnison aux frontières de la domination anglaise, et qui d'ailleurs étaient rémunérées par d'autres moyens (en particulier les appatis). Cf. la façon dont parle Jean Juvénal des Ursins, dans un texte de 1445, au sujet de «la vuydenge des gens d'armes de guerre estans sur les champs, reduite a XV^e lances et les archiers, avec ceulx des frontieres, et ne sct on que tous les aultres et leurs bagages sont devenus, les pilleries a coup cessees» (cité dans le t. II des *Écrits politiques* de Jean Juvénal des Ursins, éd. P. S. LEWIS Paris, 1985). – À partir du 1^{er} janvier 1446 pour le moins, l'élection de Laon eut ainsi à payer, à nourrir, à loger, 18 lances fournies (soit 108 hommes et 108 chevaux) faisant partie de la compagnie d'ordonnance de 100 lances fournies, dont le capitaine était Pierre Louvain. Toutes logent dans une ville close: 6 lances fournies à Laon, 3 à Bruyères, 3 à Crépy, 3 à Ribemont et 3 à Vervins. À Laon, le logement est assuré, apparemment, par des hôteliers professionnels: les hôtes des Trois rois, du Plat d'étain, du Chaudron, des Porcelets et de la Barbe d'étope. Ailleurs, il peut s'agir de particuliers («en leurs hostelz et domicilles») et même, à Ribemont, de l'abbaye. A.N., KK 310.

44) Ne pas oublier, toutefois, qu'il y avait aussi une artillerie chez l'adversaire. C. T. ALLMAND, «L'artillerie de l'armée anglaise et son organisation à l'époque de Jeanne d'Arc», dans *Jeanne d'Arc, une époque, un rayonnement*, cit., p. 73–84.

45) Quoique Henri Baude vante sa modestie, mais c'est pour mieux souligner l'inflation abusive du temps de Louis XI. *Chronique de Charles VII* de Jean CHARTIER, t. III, p. 129–130.

adresses sur un registre et leur feraient prêter serment de servir le roi avec leur équipement et de ne jamais faire la guerre sans la permission du roi⁴⁶).

Moins d'un mois plus tard, par ses lettres du 22 mai, Charles VII, mû par des mobiles identiques, entreprit de réorganiser le service des nobles. Dans ce document, il rappelle d'abord comment tous les nobles de son royaume et tous ceux qui tiennent de lui des seigneuries en fief et en arrière-fief lui doivent, pour cette raison comme à cause de leurs privilèges, un service de défense. Cependant, il y eut toute une époque où, lorsqu'il fut question de les convoquer, par ban et arrière-ban ou autrement, il en résulta de graves dommages pour eux et bien peu de profit pour le roi. D'où le recours à des étrangers. Mais cette fois, le roi est bien décidé à utiliser de nouveau, en premier lieu, ses sujets. C'est pourquoi il ordonne à ses commissaires de rassembler dans diverses localités du royaume les nobles et les fieffés, de tenir registre de leurs noms et de leurs surnoms, de la nature et de la valeur de leurs fiefs. Dans les six mois, tous ces nobles doivent s'engager à être prêts. Toutefois, s'ils sont mobilisés, ils toucheront du roi des gages équivalant à ceux versés aux gens de guerre de l'ordonnance: 15 livres tournois par mois pour un homme d'armes pourvu de trois chevaux, et 7 livres 10 sous tournois pour un archer⁴⁷.

Les troupes de l'ordonnance, l'artillerie, la garde du corps, les francs-archers, les nobles: tous ces éléments entrèrent en action de 1449 à 1453, avec le succès que nous avons vu. De plus, des nobles issus de pays situés dans le royaume et alliés vinrent se joindre à l'armée de Charles VII. Celle-ci dès lors disposa par rapport à son adversaire d'une très large supériorité numérique d'ensemble, de l'ordre du double, voire du triple, aussi bien en 1449-1450, 1451 que 1453⁴⁸). Toutefois cette prédominance quantitative ne suffit pas à elle seule à expliquer ses victoires: en effet d'une part, à bien des reprises des Français très supérieurs en nombre s'étaient faits jadis battre par des Anglais. D'autre part, à Castillon et surtout à Formigny, il n'est pas sûr du tout que les Français aient disposé de l'avantage du nombre⁴⁹).

*

Bien des contemporains furent frappés par la relative militarisation de la monarchie et de la société françaises qu'entraînèrent les réformes de Charles VII, et cela même après que la reconquête quasi complète du royaume semblait pouvoir justifier une politique exactement contraire.

Parmi les différents points de vue exprimés alors à ce sujet, relevons celui de l'archevêque de

46) Ordonnances des rois, XIV, Paris, 1790, p. 1. »Aliud novum bellatorum peditum genus rei publice salutiferum et in rusticos Anglie sagittarios necessarium, in quibus Anglie ducum maxima victoria spes est, rex Karolus providissimus erigit.« Robert BLONDEL, Œuvres, éd. A. HÉRON, II, Rouen, 1893, p. 52. Gilles le Bouvier attribue aux baillis le droit de choisir les francs-archers, rôle que l'ordonnance elle-même dévolut aux élus (Les chroniques du roi Charles VII, cit., p. 287).

47) B.N., lat. 12868, f. 652^{vo} et suiv.

48) De 20000 à 30000 combattants sans doute d'un côté, jamais plus de 10000 de l'autre, et souvent nettement moins.

49) Il est vrai que nous manquons cruellement dans l'un et l'autre cas de sources élaborées en provenance des vaincus.

Reims Jean Juvéнал des Ursins, dans son texte *Verba mea* adressé au roi en 1453. Sa sévère critique de l'«ordonnance des gens d'armes» est fondée sur des arguments à la fois moraux et politiques. Les troupes permanentes retenues par le roi sont désormais oisives, puisque le danger anglais a disparu. Dès lors elles vont se livrer à la débauche, elles seront disponibles pour toutes les mauvaises actions: »En la forme que vous les tenez, il sembleroit que ilz ne feront que boire, menger et dormir, et auront les grandes poulaines et les ungs les robes trop courtes, les aultres trop longues, et seront oyseulx et par ce moyen enclins a tous vices comme puterie, gourmanderie, jeux de dés et avoir chemises deliees et toutes choses desduites a toutes superfluités sans faire aucun exercite d'armes.«

Il convient donc d'utiliser ces désœuvrés, spécialement en faisant aux Anglais la guerre sur mer et en rétablissant pour ce faire les bases navales de jadis, à Rouen – allusion au fameux Clos des galées –, à Dieppe, à Harfleur, à Saint-Malo, à La Rochelle.

À supposer maintenant que cette armée ne soit pas payée, on imagine sans peine les risques qu'elle représente. Car, en s'alliant aux francs-archers, »eulx ensemble pourroient estre maistre de vous, de vostre royaume, ilz tueroient les gens d'estat, tant nobles que aultres, et espouseroient leurs femmes«. Sans compter qu'ils peuvent trouver des appuis du côté des princes. Ainsi Jean Juvéнал ne considère pas ou pas encore les troupes de l'ordonnance comme une simple fraction armée de la classe nobiliaire mais comme un corps étranger dont il n'est plus possible, pour le moment au moins, de se débarrasser, et qu'il convient donc de mettre à profit, quelle que soit la dépense que cela implique⁵⁰.

Plus modestement, Robert Blondel se contente de reprendre, à l'usage de l'opinion publique, les mots d'ordre officiels: grâce aux exercices militaires des enfants des nobles et des »autres gros varletz des villes et des platz pays«, les ennemis seront dissuadés d'attaquer, et l'on n'aura plus besoin »d'aller querir Escossois ne autres estrangiers pour venir deffendre les pays de France, ainsi que fait l'avons a grant necessité et despence infinie de noz richesses«⁵¹. Simple commentaire, en somme, des deux ordonnances de 1448 mentionnées précédemment.

Écrivant en 1471–1472 son *Histoire de Charles VII*, Thomas Basin entreprend au contraire une critique radicale. Pour lui, les troupes de l'ordonnance sont non seulement une charge écrasante mais aussi la manifestation d'un pouvoir tyrannique désireux de maintenir ses sujets en servitude. Certes, il est des circonstances dans la vie des États où une armée est nécessaire mais l'on trouve »des pays qui ne se soucient pas d'en avoir une, sauf en cas de nécessité absolue, et dans ce cas ils ne la veulent formée que de leurs propres citoyens tenus de garder chez eux leur équipement toujours prêt«.

Si d'aventure il n'y a pas moyen de faire autrement, ils recrutent à l'étranger des mercenaires, qu'ils payent, utilisent puis congédient. Or, en France, 50 000 cavaliers sont à tout instant disponibles: la noblesse du royaume. Sans doute, des menaces existent à l'intérieur

50) Même référence que supra, n. 43. Le fait même que Jean Juvéнал redoute l'oisiveté pour les compagnies d'ordonnance montre bien qu'il ne s'est pas fait à l'idée d'une armée permanente, car le propre d'une armée permanente est évidemment d'être oisive en temps de paix.

51) Robert BLONDEL, op. cit., I, Rouen, 1891, p. 266 et 448.

comme à l'extérieur, mais il suffirait que ces nobles soient régulièrement passés en revue, une ou deux fois l'an, dans le cadre de leur bailliage ou de leur sénéchaussée, pour qu'ils deviennent une réserve parfaitement adéquate. Le temps n'est plus où en présence des Anglais une noblesse appauvrie, trop peu nombreuse, ne pouvait suffire à la tâche. Une armée permanente est désormais superflue. D'ailleurs, « ce n'est pas ainsi qu'agit le royaume d'Angleterre ou tels autres que le roi répute ses ennemis. Par crainte de la France, ils ne se vouent pas, eux et leurs sujets, à cette calamité qui consiste à s'obliger à tolérer une armée permanente ».

Telle est l'opinion de Thomas Basin, qui reste malgré tout sceptique. Averti par ses vains efforts, en 1461, lors de l'avènement de Louis XI, en vue de convaincre le nouveau roi d'abolir ou de diminuer les compagnies d'ordonnance, éclairé par les préparatifs de guerre de Charles le Téméraire, le vieil exilé ne se fait pas d'illusion : cette plaie ne guérira pas, d'abord parce que de nouvelles raisons seront sans cesse trouvées pour l'entretenir, la raviver, ensuite parce que la blessure est contagieuse. À leur tour, d'autres organismes, d'autres États, d'autres sociétés seront atteints.

Bien sûr, dira-t-on encore, les Romains ont eu une armée permanente. Mais d'une part leur domination, leur empire était fondé sur la violence. D'autre part, ils n'avaient pas, au niveau local, l'équivalent de cette noblesse dont dispose entre autres la monarchie française⁵².

À l'époque, Thomas Basin fut sans doute le critique le plus virulent de ce qu'on peut appeler l'armée nouvelle. Comparé à lui, Sir John Fortescue, au même moment, développe une argumentation moins complète, ne serait-ce que parce que son objectif est différent. Il cherche surtout à montrer que le régime politique désastreux en usage en France appauvrit le peuple, lui ôte toute vigueur, toute vertu militaire et du même coup oblige l'État à recourir massivement à des mercenaires étrangers : Espagnols, Écossais, Aragonais, Allemands. Le roi de France « n'a pas de défense à lui sinon ses châteaux et ses forteresses ». Curieuse assertion, mais qu'il faut sans doute expliquer en estimant que pour l'auteur de *The Governance of England*, les compagnies d'ordonnance françaises, dont d'ailleurs il dénonce le comportement odieux, intolérable à l'égard des civils, sont peuplées de ces mercenaires étrangers et que, d'autre part, les nobles sont toujours, au moins en puissance, une force d'opposition à la monarchie, avec laquelle il lui faut dès lors composer⁵³.

Quant aux arguments en faveur du maintien de l'armée permanente, même après 1453, ils sont semble-t-il de trois sortes :

a) l'opération s'est heureusement passée, aux moindres frais. Combien de gens redoutaient la formation de grandes compagnies, comme au siècle précédent. Il n'en a rien été. Bien mieux : les troupes retenues ont pu jouer le rôle d'une moderne gendarmerie. Ainsi le dit par exemple une chronique du temps, sans doute d'origine bourguignonne : « Depuis ses conquestes, il [Charles VII] entretind tousjours XV^e lances et de cinq a VI^m archiers, lesquelz avoient leurs gaiges determinez, c'est assavoir l'omme d'armes a trois chevalz quinze francs monnoye royal et

52) Thomas BASIN, Histoire de Charles VII, éd. et trad. Ch. Samaran, II, Paris, 1944, p. 24 et suiv.

53) Sir John FORTESCUE, *The governance of England*, cit., p. 115.

l'archier sept francs et demy pour mois, lesquelz deniers se cueilloient par tailles que payoient les bonnes gens des villages sy ordinairement que en leur payement n'avoit jamais faulte et de la part de yceulz gens d'armes ilz se gouvernoient et maintenoient sy honnourablement parmi le royaume qu'il n'y avoit pillart ne bringant qui osassent plus desrober sur les chemins pour doubte d'estre ratains et trouvez de ces gens de guerre qui les persecutoient avec les gens de justice par tous les lieux ou ceulz se trouvoient. Mesmement ces gens de guerre conduissoient et gardoient les marchans et ceulz qui aloient par les champs sy saulvement que chacun en estoit content, qui fut une merveilleuse mutation et moult honorable, car paravant ycelle ordonnance ceulz que l'en nommoit escorcheurs pource qu'ilz desroboient tout le monde devindrent gardeurs et conduisseurs des marchans et autres gens qui vouloient aler par les champs⁵⁴).

b) le péril reste toujours grand; l'Anglais n'est qu'à six heures de voile, par bon vent, l'étendue du littoral à défendre est immense, il peut y avoir des complots intérieurs, l'ennemi conserve des appuis en Normandie. Quant aux habitants de la Guyenne, ils sont tous du côté de leur ancien seigneur⁵⁵).

c) l'armée permanente a aussi l'avantage de fournir un emploi, des gages, à une partie de la jeunesse noble du pays⁵⁶).

*

La monarchie lancastrienne ne se releva pas de cette brutale liquidation de la guerre de Cent ans, opérée à ses dépens. Mais il n'est pas sûr que cette défaite radicale, sinon sans appel, ait été ressentie comme celle de son système militaire. La preuve en est que très largement ce fut ce même système qui demeura en vigueur pendant les guerres des Roses, évoluant comme en vase clos, à l'abri désormais des influences continentales⁵⁷). Et quand en 1475, en 1492, en 1513 successivement Édouard IV, Henri VII et Henri VIII songèrent à une nouvelle expédition à partir de Calais, ils le firent en s'inspirant étroitement des modèles précédents⁵⁸). Assurément la France du milieu du XV^e siècle n'était plus celle qui s'était laissée envahir une génération plus tôt. La reprise de la guerre, pensaient les experts, comme Sir John Fastolf, nécessitait de très gros moyens: 40 000 hommes répartis en plusieurs corps agissant simultanément sur plusieurs théâtres d'opérations⁵⁹). Si défaillance il y a, la défaillance anglaise des années 1450 est de nature

54) B.N., fr. 20354, f. 125^{ro}.

55) Cf. la réponse de Charles VII aux ambassadeurs écossais signalée supra, n. 42.

56) Cet aspect des choses commença surtout à se manifester publiquement lors des États généraux de 1484.

57) Outre le livre de J. GILLINGHAM mentionné supra, n. 22, voir A. GOODMAN, *The Wars of the Roses. Military activity and English society, 1452-97*, Londres, 1981.

58) Sur l'expédition de 1475, voir J. R. LANDER, «The Hundred Years' War and Edward IV's 1475 Campaign in France», étude republiée dans son recueil *Crown and Nobility, 1450-1509*, Londres, 1976. Sur celle de 1513, C. G. CRUICKSHANK, *Army royal. An account of Henry VIII's Invasion of France 1513*, Oxford, 1969.

59) *Letters and papers*, cit., II, Londres, 1864, p. 723-730. Coût total de ces 40 000 hommes (dont 1 000 lances et 39 000 archers) pour six mois: 140 000 l st. Projet analogue présenté vers 1455 aux envoyés du duc Jean d'Alençon par le chancelier d'Angleterre: «Quant ilz descendroient, ils ne pouvoient descendre a moins

avant tout politique. Dans la perspective du temps, il appartenait au roi de défendre sa terre: la carence de Henri VI explique bien des choses, au delà comme en deçà de la Manche.

À l'issue de la guerre de Cent ans, la monarchie française, en mettant en œuvre ses importantes ressources financières (car à tous égards son style de gouvernement suppose beaucoup d'argent) avait instauré, non sans savoir-faire, un appareil militaire aussi massif que cohérent. Sans doute jugeait-elle sa propre position fragile, son espace »national« vulnérable et son peuple dépourvu d'une certaine combativité »native«. Comme pour les activités économiques, le poids de l'État était en France plus nécessaire qu'ailleurs pour structurer une société ne manquant pas de bonne volonté mais, dans certains domaines et jusqu'à un certain point, de dynamisme. Quant aux Français, les premiers parmi les peuples de l'Europe transalpine, mécontents mais résignés, ils s'accomodèrent de cette mutation⁶⁰. Ajoutons que le problème n'était pas seulement celui des rapports de force entre l'État et ses éventuels ennemis extérieurs, mais entre l'État et les différentes composantes de la société politique, à l'intérieur. Il est frappant de voir combien de contemporains furent sensibles au risque de subversion, en provenance soit du »populaire« soit des nobles, ou pire, de leur alliance.

de trois ou quatre armées (...) et en chacune des dites armées aroit dix mil archiers et avecques ledit duc d'York aroit d'avantaige mil lances« (B.N., fr. 18441, f. 114^{ro}).

60) Sur les réactions des sujets du roi, P. D. SOLON, »Popular Response to Standing military forces in Fifteenth-Century France«, *Studies in the Renaissance*, 19 (1972), p. 78-111.